

Procès-verbal de la réunion de la Commission SEMI de Lausanne. Les 5 et 6 juillet 2014

ORDRE DU JOUR

1. Discussion des propositions soumises pour le Congrès 2014.
Préparation du compte-rendu distinct sur la problématique actuelle.
2. Discussion sur la procédure actuelle de certification :
 - a) travail du « Centre » de certification ;
 - b) documents du « Centre » ;
 - c) base légale du processus.
 - 2.1 Contrôle qualité des produits certifiés.
 - 2.2 Mise en place de puces électroniques sur les éléments certifiés.
3. Norme EN 13567 et réglementation de la FIE.
4. Procédé de contrôle des armes.
 - a) analyse des compétitions 2013 ;
 - b) nouveau livret de contrôle des armes ;
 - c) système d'enregistrement électronique ;
 - d) formulaire de rapport de contrôle des armes standard
5. Concours « WS-16 ».
6. Norme SEMI 1.0.
7. Système d'appel électronique.
8. Homologation des éléments du programme.
9. Activité commune avec la Commission Médicale.
10. Procédure d'examen CEN du gant de sabre.
11. Le gant (pour les trois armes) fait-il partie ou non de la tenue ?
12. Intégration au Règlement : système de rembourrage et d'attache du masque.
13. Annexe A. Règlement du matériel - Suggérer le retrait permanent/temporaire de la section 2.1.2 Masques transparents.
14. Nouveau masque Leon Paul.
15. « RIO-2016 ».
16. Approbation des logos et images par la Commission ?
17. Proposition d'homologation de Pascal Tesch.
18. Nominations pour les compétitions 2015.
Points supplémentaires
19. Présentation par Nathalie Rodrigues - Évolution et mode dans l'escrime
20. Commission des Règlements - difficultés liées au matériel de chronométrage - Jeux Olympiques de Londres
21. Utilisation d'équipement non fourni par la FIE - Maria EBERL LOPEZ

Début de la réunion : 9h10.

Présents : Semen RIKHTMAN RUS – Président de la SEMI
Sarkis ASSADOURIAN IRI (présent à partir de 10h15)
Tarek BEN REJEB TUN
Maria EBERL LOPEZ CHI
Gamil ELZEFTAWI EGY
Gudjon GESTSSON ISL
Atsushi HARINISHI JPN
Janet HUGGINS GBR
Giandomenico VARALLO ITA

Frédéric PIETRUSZKA FRA – Secrétaire général de la FIE (séance du 5 juillet au matin)
Pascal Tesch LUX
Krisztian KULCSAR – Directeur sportif de la FIE (une partie de l'après-midi de la séance du 5 juillet)

Absent excusé Daniel De CHAINE USA

Semen Rikhtman

a ouvert cette réunion et demandé un moment de silence en l'honneur de notre ancien collègue Eduardo dos SANTOS, décédé, puis a souhaité la bienvenue à Tarek BEN REJEB en tant que nouveau membre.

Un message de soutien provenant de notre représentant Comex, Wei WANG, a été lu.

Frédéric PIETRUSKA a fait une déclaration.

Il a mis l'accent sur l'importance des Jeux Olympiques et a insisté sur le fait que l'installation d'un nouveau système « sans » fil était essentielle pour les Jeux de Rio. Il a également souligné le besoin de garantir la sécurité des tenues, des lames et des masques.

Semen RIKHTMAN a répondu

qu'on l'avait informé que le budget de la FIE ne permettait pas de tester le nouveau système du concours « sans fil ».

Frédéric PIETRUSKA a déclaré qu'il parlerait à Maxim PARAMONOV du financement.

Point 1 L'assemblée a ensuite discuté et voté les Propositions de modifications du Règlement. Les décisions de la Commission figurent dans un document à part.

Point 2

a) Activités du Centre d'Homologation

Les fabricants ont envoyé au laboratoire de Rome un formulaire de demande d'homologation. Des échantillons ont été soumis en guise de tests préliminaires pour satisfaction - une lettre a été expédiée au fabricant pour l'envoi d'échantillons officiels. Les résultats des éléments testés dans un centre d'essais ont été envoyés à Giandomenico VARALLO et au fabricant. Documents envoyés aux Membres SEMI pour vote - Si accord, le certificat d'homologation est émis, avec signature électronique, si bien que le document ne peut pas être transféré à un autre élément.

Giandomenico Varallo a expliqué que les équipements impliqués dans des accidents d'escrime sont également soumis à des tests afin de vérifier leur conformité à la norme d'homologation. Certains éléments ne répondaient pas à la norme requise même s'ils portaient la bonne homologation. Cela signifie que ces

éléments sont peut-être « factices », ou que les lots réalisés après obtention de l'homologation d'origine sont de qualité inférieure à celle qu'exige la norme.

Semen RIKHTMAN a présenté des photos de divers locaux de fabricants d'équipement d'escrime et a soulevé des inquiétudes. En effet, même si en majorité, les producteurs sont sincères, il est possible que les petits fabricants (type garage) produisent du matériel de contrefaçon. Il a soulevé la question des produits fabriqués dans d'autres pays que ceux des entreprises/producteurs enregistrés, les éléments devraient porter la mention du pays où ils ont été fabriqués.

b) Documents

Après le décès de Eduardo Dos Santos, il était impossible de retrouver tous les certificats d'homologation. Par conséquent, les fabricants ont été invités à envoyer tout document pertinent en leur possession à Giandomenico VARALLO.

Grâce à ces informations, Giandomenico VARALLO a élaboré des archives d'homologation. Lorsque ce logiciel sera enfin disponible, nous espérons que cette base de données d'archives des homologations sera accessible sur le site Web de la FIE.

c) Base légale

Lames – homologation concernant la durée de vie des lames

Après obtention de l'homologation d'origine, les lames doivent être à nouveau soumises à des tests périodiques, à raison de deux fois tous les cinq ans.

Tenue – Élément et documentation technique détaillée (tailles – attaches – matière etc.)

Toutes les archives de certification d'homologation doivent être envoyées au service d'archives du siège de la FIE.

2.1 Contrôle qualité des produits certifiés.

Il existe une clause dans le règlement concernant l'achat d'équipement « à l'aveugle », mais aucun budget n'a été mis à disposition à cet effet.

2.2 Mise en place de puces électroniques sur les éléments certifiés.

Les inquiétudes concernant un éventuel « marché noir » dans le domaine des éléments homologués de contrefaçon, ont donné lieu à des recherches en lien avec la possibilité de placer des puces sur ces éléments homologués. Ces puces pourraient être programmées spécialement, à savoir pour les masques, les vestes, etc. par la FIE avant d'être vendues aux fabricants. Des tests complémentaires seraient requis pour garantir leur durabilité en cours d'utilisation et pour définir un emplacement adéquat après nettoyage.

Des scanners devraient alors être disponibles sur les sites de compétitions de la FIE afin de pouvoir réaliser le contrôle des armes.

Point 3. Norme EN 13567 et réglementation de la FIE

Les normes actuelles CEN doivent être révisées. Les normes d'origine concernaient les fabricants d'équipement All Star et Leon Paul, et travaillaient avec Jacques De Burgh de la SEMI. Giandomenico VARALLO collabore avec le groupe de travail CEN.

Janet Huggins travaille dans le groupe miroir du British Standards Institute CEN.

On a demandé à Frank Messmer et à Barry Paul de fournir la documentation montrant la différence entre l'homologation de la FIE et les réglementations de la CEN qui ont été reçues par la SEMI. L'objectif est d'harmoniser ces deux normes.

Point 4. Procédé de contrôle des armes.

a) Analyse des compétitions de 2013. Des problèmes de niveau de qualification et d'expertise du personnel ont été relevés à maintes reprises. La SEMI a convenu qu'il était essentiel que l'un des délégués de la SEMI arrive sur les lieux de la compétition un ou deux jours avant le début du contrôle des armes.

b) Nouveau livret de contrôle des armes joint. Peter et Janet Huggins ont été remerciés pour leur travail de rédaction de ce livret.

La SEMI a demandé à ce que Janet prépare un résumé d'une page sur les armes/masques/tenues, qui pourrait être facilement distribué aux contrôleurs d'arme.

c) Système d'enregistrement électronique des éléments pour le contrôle des armes, à l'aide d'un écran tactile. (Ce système sera utilisé à Kazan et permet aux tireurs de gagner du temps.)

d) Formulaire de rapport de contrôle d'arme standard. Remerciements à Janet Huggins pour la compilation de ces données.

Point 5. Concours « WS-16 ».

La phase suivante du concours sans fil aura lieu à Kazan.

Frédéric PIETRUSZKA a précisé qu'il fallait accorder la priorité à ce concours, car un nouveau système sans fil est essentiel pour les prochains Jeux Olympiques de Rio.

Il a également commenté que puisque Sarkis ASSADOURIAN est membre de la SEMI, et que sa société fait partie des développeurs en compétition, tout conflit d'intérêts devra être consigné.

Point 6 Norme SEMI 1.0.

Rapport présenté par Semen Rikhtman sur la fourniture d'une interface de communication pour tous les systèmes utilisés lors des compétitions d'escrime. (Ophart/Allstar/SwissTiming/arbitrage vidéo/Streaming Internet /tableaux d'affichage)

Frédéric Pietruszka a informé l'assemblée qu'il connaissait divers systèmes qui ne communiquent pas entre eux. Il nous a également informés que le contrat pour les Jeux Olympiques de Rio avait été accordé à Omega (Swatch) et pour les Championnats du Monde senior, junior et cadet à SwissTiming/Tissot.

La Commission s'est accordée par principe avec la norme SEMI 1.0, mais a précisé que davantage de travail technique était nécessaire.

La suggestion consiste à envoyer le résumé du travail effectué à ce sujet à la COMEX.

Les problèmes survenus avec les chronomètres lors des Jeux Olympiques de Londres ont entraîné le test des systèmes qui permettent de chronométrer la dernière minute de l'assaut en 10^e voire en 100^e de secondes.

Point 7. Système d'appel électronique.

Présentation du système de révision de l'arbitrage, faisant appel à 3 consultants-vidéo distincts et placés à distance, qui dans le cas d'un appel contre la décision de l'arbitre de l'assaut, feraient part de leurs décisions par le biais de lampe de signalisation. Il a été suggéré d'essayer ce système avant de prendre une décision.

Point 8. Homologation des éléments du programme.

Gudjon GESTSSON a annoncé que les activités liées à la procédure d'homologation du logiciel de compétition étaient en bonne voie.

Semen Rikhtman proposera au CEO les groupes de travail spécifiques suivants :

Logiciel - SEMI (Gudjon GESTSSON et Gamil ELZEFTAWI) et l'organisateur de la compétition (Julius Kralik).
Systèmes vidéo -SEMI (Sarkis ASSADOURIAN, Maria EBERL LOPEZ et Atsushi HARINISHI)

Une concertation sera effectuée avec les Commissions exécutive et d'Arbitrage.

Point 9. Activité commune avec la Commission Médicale. Une réunion conjointe rassemblant tous les membres de la Commission SEMI et les 5 membres de la Commission Médicale ci-après : WOLFGARTEN Wilfried, DEFOLIGNY-RENAULT Catherine, HALSTED Clare, HARMER Peter, RUIJSCH VAN DUGTEREN George, s'est tenue l'après-midi du dimanche 6 juillet 2014.

a) Gants de sabre

Suite à plusieurs graves accidents impliquant la pénétration de lames de sabres non brisées, Peter Harman a envoyé des dessins au groupe de travail, représentant la proposition d'une nouvelle conception de gant de sabre. Toutefois, il n'a reçu aucune question en retour. La Commission Médicale ne soutiendra pas la modification du règlement proposée et mise en avant par la SEMI, car ce dessin ne répond pas aux spécifications d'origine. En effet, la conception d'origine ne comprenait pas de coutures sur les doigts. Les membres de cette commission s'inquiètent également du fait que les exigences de résistance des coutures ne sont pas adéquates.

Le groupe de travail a observé l'équilibre entre le confort et la résistance, et la revue à la baisse de ces spécifications aurait pu faire l'objet d'un compromis, mais les médecins n'en sont pas satisfaits.

Les modifications proposées pouvaient inclure l'inversion du sens des coutures au niveau des doigts, pour en faire des coutures externes plutôt qu'internes, réduisant ainsi leur risque de rupture.

Giandomenico VARALLO a déclaré que les gants envoyés au départ pour effectuer le test répondaient à la norme requise, mais que les gants des lots de production suivants étaient de qualité inférieure à celle exigée par la norme.

b) Lames de sabre maraging

Pour le moment, aucun budget n'est disponible pour tester les lames. Trois accidents par pénétration de vestes et de plastrons de 800n se sont produits. Il se peut que des lames maraging, étant donné leur longue durée de vie, réduisent l'incidence des blessures liées aux lames brisées.

La Commission Médicale enverra une proposition à la SEMI conseillant l'utilisation de lames de sabre maraging lors des compétitions de la FIE. Une proposition jointe doit être effectuée par les Commissions SEMI et Médicale car le risque de rupture est atténué.

c) Masques Paul Léon

J'ai ajouté les procès-verbaux pour cette partie de la réunion à la fin du point 14.

d) Système de signalisation Allstar pour appeler un médecin sur la piste.

Ce système a reçu l'aval de la Commission Médicale, et ses membres demandent le soutien de la SEMI pour que ce type de système fasse partie du livret de la FIE lors d'épreuves majeures. La SEMI soutiendra la Commission Médicale pour cet ajout au livret.

Point 10. Procédure d'examen CEN du gant de sabre.

Cette procédure est en cours, mais son accomplissement peut prendre du temps.

Point 11. Le gant (pour les trois armes) fait-il partie ou non de la tenue ?

La SEMI a convenu que le gant devrait faire partie de la tenue, proposition pour le prochain congrès à rédiger par Giandomenico VARALLO

Point 12. Intégration au Règlement : système de rembourrage et d'attache du masque. Faire référence au point 14.

Point 13. Annexe A. Règlement du matériel - Suggérer le retrait permanent/temporaire de la section 2.1.2 Masques transparents.

La SEMI s'est accordée sur le fait que cette section du règlement devrait être retirée du livret. Proposition

pour le congrès suivant.

Point 14. Nouveau masque Leon Paul

Ce point a fait l'objet de plusieurs discussions lors de la réunion. Grâce aux enregistrements vocaux numériques que j'ai effectués lors de ces séances, j'ai énuméré ces propositions dans l'ordre chronologique.

Lors de la discussion sur les Propositions de modifications du Règlement, proposition 24.

(A01/10 1h13m11 s.) Frédéric PIETRUSZKA a soulevé la question des masques Leon Paul :-

« Nous avons discuté hier avec la Commission LÉGALE, nous devons agir pour Kazan.

1. Nous avons suggéré d'écrire aux Fédérations qu'elles ont pour obligation de vérifier la taille des masques des tireurs.
2. Contrôler les armes pour vérifier la qualité du Velcro.
3. L'arbitre doit vérifier si le masque est adapté avant le début du match ».

Il a déclaré qu'il serait difficile d'annuler la commande de tous les masques Leon Paul pour Kazan, mais qu'il fallait faire quelque chose et que les avis des Commissions Médicale et SEMI étaient nécessaires.

La SEMI a alors voté la proposition 24 de la modification du règlement, mais aucune décision n'a été transmise pour le moment concernant les masques Leon Paul.

Dimanche 6 juillet 2014 9h05.

(A08/10h02m15s – A08/10 h m s.)

Barry & Ben PAUL ont présenté leur nouveau système de sécurité de masque à la SEMI. Ils ont fourni à la SEMI un masque complet ainsi que plusieurs exemples d'une sangle secondaire fixée à la bavette et qui passe derrière l'attache de la nuque à fermeture magnétique. Ils ont insisté sur le fait qu'il est impératif pour tous les fabricants de masques que le tireur porte un masque de taille adaptée à sa tête. En effet, porter un masque trop grand est dangereux, car il risque de tomber.

Ils reconnaissent que des problèmes sont survenus avec leurs masques, mais que le même type de problème s'est parfois produit avec des masques d'autres fabricants.

Les améliorations suivantes ont été apportées au système de sécurité Leon Paul.

- a) Système en « double sandwich » pour le Velcro. Des exemples ont été transmis et se sont avérés pratiquement impossibles à arracher.
- b) Rembourrage pour menton plus robuste/ferme, fixant plus fermement le menton dans le masque.
- c) La seconde sangle fixée à la bavette échangeable, qui passe derrière la nuque du tireur. Cette sangle est ajustable en longueur et facile à refermer avec la main non armée grâce à un aimant en céramique qui ne se détache qu'en actionnant mécaniquement le loquet.
- d) Un rembourrage supplémentaire facultatif situé en haut du masque assure son maintien plus ferme sur la tête.

La taille du masque est très importante et Leon Paul fournit aux acheteurs potentiels des instructions détaillées en images et en vidéo pour choisir la bonne taille.

Une modification du règlement obligeant l'installation d'un second système de sécurité indépendant a été proposée.

Krisztian KULCSAR a demandé si les masques existants pourraient être améliorés avec cette sangle supplémentaire. En effet, cette opération peut être facilement effectuée. Il suffit de glisser l'ancienne bavette à remplacer vers l'extérieur, et de glisser à sa place la nouvelle bavette équipée d'une attache pour la sangle.

Une longue discussion concernant l'utilisation de ce nouveau système a ensuite eu lieu.

Semen RIKHTMAN a déclaré qu'il n'était pas possible d'octroyer des certifications FIE pour ce masque. Barry PAUL a déclaré qu'il était nécessaire de mettre à jour les réglementations CEN, car pour l'instant, elles n'exigent pas de sangles à l'arrière des masques.

(A08/10 0h49m40s)

Krisztian KULCSAR a demandé si nous pouvions accorder une homologation temporaire pour la nouvelle sangle.

Semen RIKHTMAN a déclaré qu'il n'existe pas de certificat d'homologation pour ce masque.

Ben et Barry PAUL ont déclaré qu'ils avaient reçu des lettres provenant de l'ancien directeur de la SEMI disant que ces masques étaient approuvés et qu'ils possédaient des certificats CEN. Ces masques apparaissent sur les listes d'homologation avec une mention concernant la bavette coulissante.

Janet HUGGINS a soulevé le fait que lors de la discussion du point 2 b) hier, Giandomenico VARALLO a déclaré qu'il manquait également des certificats d'homologation pour les masques provenant d'un autre fabricant. Il a confirmé et a déclaré que la situation était la même. Janet a alors répondu que nous ne pouvions pas traiter ces cas différemment.

Ben PAUL a alors ajouté que Leon Paul a toujours suivi les procédures de certification établies par la FIE.

Semen RIKHTMAN a déclaré qu'aucun certificat ne provenait du centre d'essais CRITT.

Barry PAUL a déclaré que Critt n'était pas le seul centre d'essais et que Leon Paul avait fait appel à l'un des autres centres d'essais approuvés (ITV) à Denkendorf en Allemagne.

(A08/10 0h 53m56s)

Frédéric PIETRUSZKA a demandé à ce que nous travaillions tous ensemble pour le bien de l'escrime.

Semen RIKHTMAN a demandé à Giandomenico VARALLO en tant que responsable du Centre d'Homologation, s'il était possible d'accorder l'homologation à ce masque. Il a répondu qu'il serait possible d'accorder l'homologation provisoire pendant 6 mois /un an, si tout était en ordre, nous pourrions accorder la certification finale, mais nous avons besoin de l'avis de la Commission Médicale.

Krisztian KULCSAR a déclaré que l'étape suivante consistait à rédiger une décision urgente pour permettre aux tireurs d'utiliser les masques présentant deux systèmes de sécurité distincts et que la Commission SEMI devait accepter la seconde sangle. Un masque avec une seule sangle serait alors refusé lors du contrôle des armes.

(A08/10 1h 04m30s)

Il a été souligné que nous avons éliminé l'utilisation des masques à visière. Toutefois, lors de l'application de cette mesure, les tireurs ont eu un certain temps pour acheter des masques de remplacement, un délai de grâce a été accordé également pour la mise en place des nouveaux gants pour sabre.

Krisztian KULCSAR

Formulation proposée : DÉCISION URGENTE CONCERNANT LA SÉCURITÉ DU MASQUE

À partir du début de la saison 2014/2015, et ce, dès le 01.09.2014, seuls les masques présentant deux systèmes de sécurité indépendants seront autorisés lors des épreuves de la FIE.

Les masques précédemment homologués qui ne présentent qu'un seul système de sécurité pourront être utilisés lors des épreuves de la FIE jusqu'au 01.09.2014, à condition que le tireur signe une décharge

précisant qu'il utilise ce masque à ses propres risques. Dans le cas où un tireur n'a pas encore atteint la majorité, cette décharge doit être signée par un parent ou tuteur du tireur concerné.

Frédéric PIETRUSZKA a ajouté qu'il faudrait accorder une attention particulière à Kazan aux points suivants :

1. L'envoi d'une lettre aux fédérations leur demandant de vérifier que l'attache et les masques de leurs tireurs soient seyants.
2. Le contrôle des armes doit vérifier l'état du Velcro.
3. L'arbitre doit vérifier si le masque est adapté, une fois porté par le tireur avant l'assaut.
4. Tout problème rencontré avec un masque sur la piste doit être signalé.

Nous devons prendre en compte la tentative de Leon Paul de régler ce problème.

(A08/10 1h36m00s)

Au moment de la reprise de la réunion dimanche après le déjeuner, Krisztian KULCSAR et Frédéric PIETRUSZKA avaient recueilli des avis supplémentaires sur la non-responsabilité lors de l'utilisation de masques équipés d'un seul système de sécurité. On les a informés qu'il n'était pas possible d'avoir recours à cette non-responsabilité. Donc, seule l'utilisation de masques présentant deux systèmes de sécurité distincts sera acceptée.

Il s'agit de la révision de la formulation proposée pour la *DÉCISION URGENTE CONCERNANT LA SÉCURITÉ DU MASQUE*

À partir du début de la saison 2014/2015, et ce, dès le 01.09.2014, seuls les masques présentant deux systèmes de sécurité indépendants seront autorisés lors des épreuves de la FIE.

Pour les Championnats du Monde à Kazan, les contrôles suivants ont été mis en place :

- un masque comprenant deux éléments de protection (Velcro + attache magnétique) est accepté lors du contrôle ;
- un masque comprenant un élément de protection (Velcro uniquement) est accepté lors du contrôle, uniquement lorsqu'il est accompagné d'une lettre de garantie de la part d'un sportif ;
- après un championnat à Kazan, il est interdit d'utiliser un masque comprenant un seul élément de protection lors des épreuves d'escrime, entraînement inclus ;
- le service de contrôle des armes et la Commission d'Arbitrage recevront des instructions spéciales concernant le contrôle supplémentaire des masques LP lors des compétitions à Kazan ;
- La Commission SEMI et la société Leon Paul obtiendront sous peu une certification pour le masque équipé d'une attache magnétique.

La réunion regroupant les Commissions SEMI et Médicale a également porté sur ce thème qui a été analysé en profondeur. Afin d'assurer une continuité, j'ai inséré ici les notions de temps.

(A10/10 1h04m24s)

Krisztian KULCSAR a déclaré que d'après les discussions complémentaires, la décision concernant l'utilisation exclusive des masques à deux systèmes de sécurité distincts devrait prendre effet immédiatement auprès des tireurs lors des épreuves de la FIE. Les masques qui ne présentent qu'un seul système de sécurité ne peuvent plus être utilisés.

Clare HALSTED a souligné que si un incident survient dans le cas où un masque traditionnel tombe, à savoir, un masque équipé d'une languette de métal et d'une lanière de Velcro, un précédent sera établi et pourra alors nécessiter l'exclusion immédiate de ce type de masque.

Peter HARMER a déclaré que certaines blessures avaient été provoquées par des lames de sabre brisées, mais celles-ci n'ont pas été interdites. La perte et la chute du masque ne sont pas dues à une défaillance de ce dernier, mais à sa trop grande taille.

Krisztian KULCSAR a confirmé qu'il avait reçu une confirmation textuelle de la part de Ben PAUL signifiant que cette décision serait acceptée. Peter HARMER a commenté que Leon Paul avait entendu plusieurs éléments de la part de la SEMI, mais cela a encore changé. Dans un message de Ben Paul, nous avons été informés de leur désaccord, mais plus tard, ils ont convenu qu'ils devraient adhérer à cette décision.

Semen Rikhtman a déclaré qu'il ne s'agissait pas d'une décision prise par la Commission SEMI et a demandé qui en était à l'origine.

Krisztian KULCSAR a confirmé qu'il s'agissait de sa décision et qu'elle devrait être ratifiée par le Président.

Peter Harmer et Clare HALSTED ont tous deux commenté que si un masque traditionnel tombait à Kazan, il faudrait envisager d'interdire ce type de masque immédiatement. Une procédure d'évaluation des risques pour ce type d'incident doit être mise en place. Cette décision établit un précédent pouvant devenir un problème pour la FIE.

Clare HALSTED a déclaré que le risque statistique d'incident où le masque est soulevé est d'une probabilité sur un million. L'exposition des sportifs est minime ; et au moins un sportif déjà impliqué dans un tel incident a déclaré qu'il continuerait à utiliser ce type de masque.

La Commission Médicale n'est pas d'accord avec cette décision concernant les masques Leon Paul, car d'après elle, il n'existe pas de problème sous-jacent avec le masque.

Janet HUGGINS a demandé un vote sur ce thème, mais Semen Rikhtman a refusé que ce vote ait lieu.

La Commission Médicale a déclaré que puisque la SEMI ne ferait pas cette suggestion, elle effectuerait la proposition ci-après.

« Formulation proposée : DÉCISION URGENTE CONCERNANT LA SÉCURITÉ DES MASQUES

À partir du début de la saison 2014/2015, et ce, dès le 01.09.2014, seuls les masques présentant deux systèmes de sécurité indépendants seront autorisés lors des épreuves de la FIE. »

À la deuxième tentative, Semen Rikhtman refuse toujours d'établir un vote.

Après le départ de Krisztian KULCSAR et de la Commission Médicale, Semen Rikhtman a ajouté une plainte supplémentaire sur ce nouveau masque qu'il n'avait soulevée à aucun autre moment de la réunion. Il a également changé d'avis concernant la période d'homologation provisoire. Il a déclaré que nous avons obtenu l'accord pour utiliser uniquement les masques Leon Paul équipés de deux systèmes de sécurité à Kazan seulement, mais ce n'est pas conforme à ce qui a été convenu plus tôt. *Semen RIKHTMAN a demandé à Giandomenico VARALLO en tant que responsable du Centre d'Homologation s'il était possible d'accorder l'homologation pour ce masque. Il a répondu que oui, il était possible d'accorder une homologation provisoire pendant 6 mois à un an. Si tout est en ordre, la certification finale pourra être obtenue mais l'avis de la Commission Médicale est nécessaire.*

Point 15. « RIO-2016 ».

Semen RIKHTMAN a exprimé ses inquiétudes sur le fait que l'appareil de marquage des scores destiné à être utilisé lors des Jeux Olympiques de Rio n'est pas le plus à jour.

Frédéric PIETRUSZKA a expliqué que la responsabilité de l'équipement revenait au souscripteur principal des Jeux. Le contrat a déjà été accordé aux Suisses de Timing et ils auront la responsabilité de choisir l'équipement.

Point 16. Approbation des logos et images par la Commission ?

La SEMI a suggéré que cette tâche revienne à la Commission PP, la SEMI appliquera bien sûr les logos lors du contrôle des armes.

Point 17. Pascal Tech avait été invité par le Président de la FIE à proposer un nouveau système d'homologation. L'exécutif lui a demandé de faire part, lors de la réunion, de son opinion sur les points suivants en lien avec le travail de la SEMI.

- a) Logistique et gestion des processus
- b) Évolution des systèmes
- c) Légalité des vérifications effectuées

Il a déclaré que l'évolution était en bonne marche. Il continue à travailler sur la rédaction des propositions de révision de l'homologation, mais n'aura pas terminé avant le mois d'août 2014.

Le système d'homologation qui a débuté lors de la saison dernière fonctionne bien et d'après la SEMI, il n'est pas nécessaire de le changer pour le plaisir de le changer. La Commission est toutefois ouverte à des propositions constructives pouvant améliorer le système existant.

Point 18. Nominations pour les compétitions 2015

Les membres suivants de la SEMI sont proposés par la Commission et doivent être ratifiés par la COMEX.

Championnats du Monde Junior/Cadet	Tachkent	02.04.15 - 11.04.15	Sarkis ASSADOURIAN/Tarek BEN REJEB/ Daniel De CHAINE
Championnats du Monde seniors	Moscou	15.07.15 - 22.07.15	Semen RIKHTMAN/Janet HUGGINS/ Atsushi HARINISHI
Championnats du Monde vétérans	Limoges/USA	20.10.15 - 25.10.15	Giandomenico Varallo
Universade	Corée	4-10 juillet	Gudjon GESTSSON
JEUX PANAMÉRICAINS	Toronto	10-20 juillet	Maria EBERL LOPEZ

Gamil ELZEFTAWI agira en tant que suppléant si l'un des membres est dans l'incapacité de remplir ses obligations.

Point 19. Présentation par Nathalie Rodrigues – Évolution et mode dans l'escrime

Développement de nouvelles idées et matières pour la tenue d'escrime. Un groupe de travail va être formé pour effectuer des recherches sur les moyens de faire évoluer la tenue d'escrime, et d'accentuer le profil du tireur. Il a été demandé à ce que la SEMI présente un membre de la Commission pour apporter son aide.

20. Commission des Règlements - difficultés liées au matériel de chronométrage - Jeux Olympiques de Londres

Les représentants de la Commission du règlement et Krisztian KULCSAR discutent des problèmes en lien avec l'équipement de chronométrage et qui se sont produits lors des Jeux Olympiques de Londres.

Les problèmes survenus avec les chronomètres lors des Jeux Olympiques de Londres ont entraîné le test des systèmes permettant de chronométrer la dernière minute de l'assaut en 10^e de secondes voire en 100^e de secondes.

La SEMI a suggéré que le chronométrage en 100^e de secondes suffisait, dans un premier temps, pour les JO et les Championnats du Monde. Nous avons également évoqué le fait que la télécommande est plus sûre lorsqu'elle est câblée, mais ce n'est pas envisageable pour l'arbitre lors des épreuves majeures.

Point 21. Utilisation d'équipement n'appartenant pas à la FIE

Maria EBERL LOPEZ a fait état de sa crainte concernant l'autorisation dans certains pays des équipements de 350 N.

La SEMI a convenu que si les pays autorisent l'utilisation de ce niveau d'équipement lors des compétitions nationales, la responsabilité leur incombe, mais lors des épreuves de la FIE dans ce même pays, l'équipement complet de la FIE doit être utilisé.

Janet HUGGINS
Membre de la Commission SEMI

22.07.2014

PROPOSITIONS POUR LA MODIFICATION DES RÈGLEMENTS Commission SEMI

Samuel Cheris

Proposition 1 (Protège-poitrine)

Nous avons besoin de temps pour établir une norme approuvée et élaborer des procédures de test adéquates.

Commission des Règlements

Proposition 4 (temps restant au cours de la dernière minute de l'assaut)

Favorable au principe

Des tests techniques complémentaires doivent être effectués lors des Championnats du Monde à Kazan et des propositions techniques seront soumises par Semen Ricketman après ces tests.

Commission SEMI

Proposition 1 (Gant de sabre)

Favorable

Fédération SUÉDOISE

Proposition 1 (Remaniement de la gestion du règlement des compétitions)

Favorable.

Il est suggéré qu'au moins un membre des délégués SEMI arrive au minimum deux jours avant le début du contrôle des armes afin de superviser la mise en place de cette procédure.

Comité EXÉCUTIF

Proposition 17 (articles sur les Commissions et Conseils)

Favorable

Proposition 20 (approbation des motifs et couleurs)

Non favorable

Ce point devrait être du ressort de la Commission PP

Proposition 24 (clarification du présent texte - Commissions)

Non favorable

Proposition 25 (responsabilité de l'Exécutif et recours à des experts)

Non favorable

Proposition 26 (règlement sur les dépenses suivant la proposition précédente)

Non favorable

Proposition 29 (rapport à l'Exécutif)

Non favorable

Si les deuxième et troisième phrases sont supprimées

« c) Présente à l'Exécutif... La rédaction des décisions du Congrès... »

La Commission SEMI serait

Favorable

Conseil féminin

Proposition 1

Favorable

Fédération italienne

Proposition 2

Sans opinion

Président de la Commission SEMI 05.07.2014.